Crédit à la consommation

Un outil de financement régulé au service des ménages

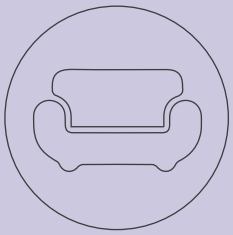

50%

de l'encours de l'ensemble des établissements prêteurs

58

sociétés adhérentes de l'ASF, filiales de la grande distribution, des constructeurs automobiles et du secteur bancaire, agréées et supervisées par l'ACPR

Un crédit à la consommation est un contrat signé entre deux personnes, le prêteur qui s'engage à mettre une somme d'argent à disposition et l'emprunteur qui s'engage à la rembourser, intérêts et principal.

Quel crédit pour quel avantage ?

Crédit affecté

+ de PROTECTION pour l'emprunteur car le contrat de crédit et le contrat de vente sont liés
▶ utilisé principalement sur le lieu de vente pour l'achat d'un bien ou d'un service déterminé.

Location avec option d'achat

+ de FLEXIBILITÉ avec l'option d'achat qui permet de devenir propriétaire du bien
▶ utilisée pour le financement d'automobiles.

Prêt personnel

+ de LIBERTÉ pour l'emprunteur qui est libre d'utiliser les fonds prêtés à sa convenance
▶ délivré directement par un établissement de crédit.

Crédit renouvelable

+de SOUPLESSE avec une enveloppe de crédit qui se reconstitue au fil des remboursements
▶ associé généralement à une carte de crédit.

Les adhérents de l'ASF proposent des solutions de financements aux entreprises (crédit-bail, Sofergie et affacturage) et aux ménages (crédit à la consommation et à l'habitat). Ils offrent également une gamme de services financiers (cautions), de services d'investissement et de titrisation. Ils financent près de 20% des crédits au secteur privé.

Le crédit à la consommation permet de financer les projets des ménages. Le crédit est distribué soit directement par le prêteur lui-même, soit par l'intermédiaire de commerçants sur le lieu de vente.

ASF
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Consumer credit

A regulated financing tool for households

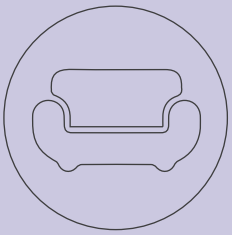

50%
of the outstandings of all lending institutions

58
ASF member companies, subsidiaries of the retail, automotive and banking sectors authorized and supervised by the ACPR

Consumer credit is a contract signed between two parties: the lender, who undertakes to make a sum of money available, and the borrower, who undertakes to repay the money, including interest and principle.

What credit for what benefit?

Linked credit

→ **+ PROTECTION** for the borrower because the loan agreement and the sales contract are linked
▶ mainly used at the point of sale to purchase a specific good or service.

Leasing with purchase option

→ **+ FLEXIBILITY** a purchase option gives you the ownership of the asset
▶ used for automobile financing.

Personal loan

→ **+ FREEDOM** for the borrower can use the money lent as he or she sees fit
▶ granted directly by a credit institution.

Revolving loan

→ **+ FLEXIBILITY** a loan allowance that is replenished as repayments are made
▶ usually linked to a credit card.

Members of the ASF offer financing solutions to companies (leasing, Sofergie and factoring) and to households (consumer and home loans). They also offer a range of financial services (guarantees), and investment and securitisation services. They finance nearly 20% of the loans to the private sector.

Consumer credit is used to finance household projects. The loan is distributed either directly by the lender or through retailers at the point of sale.

ASF
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES